

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### **Tunis International Bank -TIB -**

**Siège Social** : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mars 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Dhia BOUZAYEN cabinet F.M.B.Z . KPMG TUNISIE et M. Walid MOUSSA cabinet S.C.M.G.

### **BILAN**

**Arrêté au 31.12.2018**  
**(Unités en US Dollars)**

Désignation	Notes	2018	2017
<b>AC 1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>3</b>	160 060 137	28 673 293
<b>AC 2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>4</b>	270 926 531	380 140 449
<b>AC 3</b> Créances sur la clientèle	<b>5</b>	25 352 081	24 340 302
<b>AC 4</b> Portefeuille titres commercial	<b>6</b>	17 955 382	19 249 478
<b>AC 5</b> Portefeuille titres d'investissement	<b>7</b>	108 184 113	106 242 440
<b>AC 6</b> Valeurs immobilisées	<b>8</b>	2 394 804	2 751 102
<b>AC 7</b> Autres actifs	<b>9</b>	1 762 281	1 605 251
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>586 635 329</b>	<b>563 002 315</b>
<b>PA 2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>10</b>	171 381 205	163 834 626
<b>PA 3</b> Dépôts de la clientèle	<b>11</b>	275 644 609	265 080 172
<b>PA 5</b> Autres passifs	<b>12</b>	11 847 967	14 125 561
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>458 873 781</b>	<b>443 040 359</b>
<b>CP 1</b> Capital		50 000 000	50 000 000
<b>CP 2</b> Réserves		28 553 988	27 612 836
<b>CP 4</b> Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
<b>CP 5</b> Résultats reportés		36 119 119	31 520 797
<b>CP 6</b> Résultat de l'exercice		12 088 441	9 828 323
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>127 761 548</b>	<b>119 961 956</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>586 635 329</b>	<b>563 002 315</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2018

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2018	2017
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
<b>HB 1</b>	Cautions, Avals et autres garanties données	7 920 338	3 652 466
<b>HB 2</b>	Crédits documentaires	1 968 433	4 076 659
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>9 888 771</b>	<b>7 729 125</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>9 888 771</b>	<b>7 729 125</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u></b>			
<b>HB 7</b>	Garanties reçues	38 027 262	42 471 302
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>38 027 262</b>	<b>42 471 302</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018  
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2018	2017
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b><u>23 299 146</u></b>	<b><u>19 214 458</u></b>
<b>PR 1</b>	Intérêts et revenus assimilés	14 7 949 320	5 583 958
<b>PR 2</b>	Commissions perçues	15 3 276 592	3 282 705
<b>PR 3</b>	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 4 626 723	3 908 848
<b>PR 4</b>	Revenus du portefeuille d'investissement	17 7 446 511	6 438 947
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b><u>-1 717 588</u></b>	<b><u>-1 542 127</u></b>
<b>CH 1</b>	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -1 544 488	-1 288 700
<b>CH 2</b>	Commissions encourues	-173 100	-189 562
<b>CH 3</b>	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	0	-63 865
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>21 581 558</b>	<b>17 672 331</b>
<b>CH4/PR5</b>	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-468 171	1 122 241
<b>PR6/CH 5</b>	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-18 363	19 496
<b>PR 7</b>	Autres produits d'exploitation	0	2 367
<b>CH 6</b>	Frais de personnel	19 -3 862 687	-4 053 475
<b>CH 7</b>	Charges générales d'exploitation	20 -3 146 887	-3 266 740
<b>CH 8</b>	Dotations aux amortissements	-417 643	-449 213
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 667 807</b>	<b>11 047 008</b>
<b>CI 10</b>	Impôts sur les bénéfices	-1 178 743	-845 677
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>12 489 064</b>	<b>10 201 331</b>
<b>CP 11</b>	Perte provenant des éléments extraordinaires	-400 623	-373 008
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 088 441</b>	<b>9 828 323</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018  
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2018	2017
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		11 068 882	8 939 424
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 717 588	-1 478 263
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 546 579	-493 573
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-1 011 779	-9 944 852
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		10 564 437	11 462 680
Titres de placements		749 576	5 240 326
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-9 287 168	-3 144 332
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		98 513 726	-19 276 884
<b>FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION</b>		<b>116 426 665</b>	<b>-8 695 474</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 446 511	6 438 947
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-388 837	356 800
Acquisition / cessions sur immobilisations		-61 346	-135 070
<b>FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 996 328</b>	<b>6 660 677</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Dividendes versés et autres distributions		-4 230 000	-2 230 000
<b>FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT</b>		<b>-4 230 000</b>	<b>-2 230 000</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		119 192 993	-4 264 796
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		51 274 908	55 539 704
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>21</b>	<b>170 467 901</b>	<b>51 274 908</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## **1. PRESENTATION DE LA BANQUE**

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 10% pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

## **2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

### **2.1. Bases de préparation des états financiers**

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2018 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

### **2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués**

#### **(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

#### **(b) Portefeuille titres**

##### ***b-1 Règles de présentation du portefeuille titres***

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

##### ***Portefeuille titres commercial :***

##### **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

### **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

### ***Portefeuille d'investissement :***

#### **Titres d'investissements**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

#### **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

### ***b-2Règles d'évaluation du portefeuille titres***

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

#### **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### **Titres d'investissements**

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### ***b-3Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres***

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **(c) Les règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2018 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2018 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2018 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

### **(d) Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2018 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2018 sont diminuées du résultat.

### **(e) Les règles d'évaluation des créances**

#### ***Provision individuelle:***

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2018 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

#### ***Provision collective:***

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012 et la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques pendant l'exercice en cours. Ce risque scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

## (f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

## (g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

### 3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2018 un montant de 160 060 KUSD contre 28 673 KUSD au 31.12.2017 et se décompose comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Caisse	830 243	668 089	162 154	24%
Comptes ordinaires Banque Centrale	69 065 894	28 005 204	41 060 690	147%
Créances sur la Banque Centrale	90 164 000	-	90 164 000	100%
<b>Total</b>	<b>160 060 137</b>	<b>28 673 293</b>	<b>131 386 844</b>	<b>458%</b>

### 4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 270 927 KUSD contre 380 140 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Comptes ordinaires	10 643 785	22 982 721	-12 338 937	-54%
Prêts au jour le jour et à terme	175 564 203	238 688 381	-63 124 178	-26%
Prêts syndiqués (*)	83 936 460	117 632 600	-33 696 141	-29%
Intérêts courus	782 083	836 747	-54 664	-7%
<b>Total</b>	<b>270 926 531</b>	<b>380 140 449</b>	<b>-109 213 919</b>	<b>-29%</b>

(\*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Prêts syndiqués brut	80 166 000	111 973 300	-31 807 300	-28%
Prêts syndiqués douteux	6 604 374	9 567 895	-2 963 521	-31%
Agios réservés	-18 611	-28 595	9 984	-35%
Provision spécifique	-2 815 303	-3 880 000	1 064 697	-27%
<b>Total</b>	<b>83 936 460</b>	<b>117 632 600</b>	<b>-33 696 141</b>	<b>-29%</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	10 643 785	-	-	10 643 785
Prêt au jour le jour	174 896 624	667 579	-	175 564 203
Prêts syndiqués	-	55 166 000	28 770 460	83 936 460
Intérêts courus	782 083	-	-	782 083
<b>Total</b>	<b>186 322 492</b>	<b>55 833 579</b>	<b>28 770 460</b>	<b>270 926 531</b>

## 5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 25 352 KUSD contre 24 340 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	14 878 009	11 901 429	2 976 580	25%
Créances sur la clientèle à moyen terme	8 029 677	8 253 911	-224 234	-3%
Prêts syndiqués	395 058	560 874	-165 817	-30%
Comptes ordinaires débiteurs	3 129 674	4 179 947	-1 050 272	-25%
Intérêts courus	83 783	108 261	-24 478	-23%
Provision spécifique	-250 000	-	-250 000	100%
Provision collective	-914 120	-664 120	-250 000	38%
<b>Total</b>	<b>25 352 081</b>	<b>24 340 302</b>	<b>1 011 779</b>	<b>4%</b>

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	5 693 304	9 249 099	6 801 163	21 743 566
Prêts syndiqués	395 058	0	0	395 058
Comptes débiteurs de la clientèle	3 129 674	0	0	3 129 674
Intérêts courus	83 783	0	0	83 783
<b>Total</b>	<b>9 301 819</b>	<b>9 249 099</b>	<b>6 801 163</b>	<b>25 352 081</b>

## 6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 17 955 KUSD contre 19 249 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Titres de transaction	1 025 863	1 156 330	-130 467	-11%
Titres de placement (*)	16 929 519	18 093 148	-1 163 629	-6%
<b>Total</b>	<b>17 955 382</b>	<b>19 249 478</b>	<b>-1 294 096</b>	<b>-7%</b>

(\*) La répartition des titres de placements entre titres côtés et titres non côtés se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Titres côtés	960 071	1 120 943	-160 872	-14%
Titres non côtés	15 969 448	16 972 205	-1 002 756	-6%
<b>Total</b>	<b>16 929 519</b>	<b>18 093 148</b>	<b>-1 163 629</b>	<b>-6%</b>

## 7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 108 184 KUSD contre 106 242 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Titres obligataires	41 125 302	41 295 261	-169 959	0%
Autres titres de l'Etat (*)	15 287 105	13 326 710	1 960 395	15%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 656 044	1 534 407	121 637	8%
Intérêts courus sur obligations	960 511	930 911	29 600	3%
<b>Total</b>	<b>108 184 113</b>	<b>106 242 440</b>	<b>1 941 673</b>	<b>2%</b>

(\*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 2 290 kUSD.

(\*\*) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	-	-	41 125 302	41 125 302
Autres titres de l'Etat	-	2 290 400	12 996 705	15 287 105
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 290 400</b>	<b>54 122 007</b>	<b>56 412 407</b>

## 8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 2 395 KUSD contre 2 751 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	VB 2018	Amort.	VCN 2018	VCN 2017	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 394 782	681 196	786 800	-105 604	-13%
Fournitures et équipements	5 342 201	-4 433 005	909 196	1 138 351	-229 155	-20%
Installations	492 130	-387 718	104 412	125 951	-21 539	-17%
<b>Total</b>	<b>9 610 309</b>	<b>-7 215 505</b>	<b>2 394 804</b>	<b>2 751 102</b>	<b>-356 298</b>	<b>-13%</b>

## 9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 1 762 KUSD contre 1 605 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Débiteurs divers	1 184 232	1 335 529	-151 297	-11%
Charges payées d'avance	241 337	168 140	73 197	44%
Produits à recevoir	336 712	101 582	235 130	231%
<b>Total</b>	<b>1 762 281</b>	<b>1 605 251</b>	<b>157 030</b>	<b>10%</b>

#### 10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 171 381 KUSD contre 163 835 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Avoirs des banques	236 021	381 106	-145 085	-38%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	48 254 600	43 086 585	5 168 015	12%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	122 890 584	120 366 935	2 523 649	2%
<b>Total</b>	<b>171 381 205</b>	<b>163 834 626</b>	<b>7 546 579</b>	<b>5%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	236 021	-	-	236 021
Emprunts au jour le jour banques	171 145 184	-	-	171 145 184
<b>Total</b>	<b>171 381 205</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>171 381 205</b>

#### 11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 275 645 KUSD contre 265 080 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Dépôts à vue	231 485 634	221 973 880	9 511 754	4%
Dépôts à terme	41 119 883	39 906 805	1 213 078	3%
Autres sommes dues à la clientèle	3 039 092	3 199 487	-160 395	-5%
<b>Total</b>	<b>275 644 609</b>	<b>265 080 172</b>	<b>10 564 437</b>	<b>4%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	231 485 634	-	-	231 485 634
Compte à terme	38 563 174	2 556 709	-	41 119 883
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 039 092	-	3 039 092
<b>Total</b>	<b>270 048 808</b>	<b>5 595 801</b>	<b>-</b>	<b>275 644 609</b>

#### 12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 11 848 KUSD contre 14 126 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Créditeurs divers	116 974	132 547	-15 573	-12%

Charges à payer	4 075 815	3 952 688	123 127	3%
Compensation à régler	204	7	197	2916%
Agios, crédits à régulariser & divers	7 654 974	10 040 320	-2 385 346	-24%
<b>Total</b>	<b>11 847 967</b>	<b>14 125 561</b>	<b>-2 277 594</b>	<b>-16%</b>

### 13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élevé au 31 décembre 2018 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	<b>50 000 000</b>	<b>7 556 427</b>	<b>18 977 157</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 079 252</b>	<b>31 520 796</b>	<b>9 828 323</b>	<b>119 961 955</b>
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	9 828 323	-9 828 323	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	12 088 441	<b>12 088 441</b>
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-4 000 000	-	<b>-4 000 000</b>
Variation fond social	-	-	-	-	-58 848	-230 000	-	<b>-288 848</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>50 000 000</b>	<b>7 556 427</b>	<b>19 977 157</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 020 404</b>	<b>36 119 119</b>	<b>12 088 441</b>	<b>127 761 548</b>

### 14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 7 949 KUSD contre 5 584 KUSD au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	3 222 220	2 420 391	801 830	33%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	3 637 032	2 249 574	1 387 458	62%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 090 068	913 993	176 075	19%
<b>Total</b>	<b>7 949 320</b>	<b>5 583 958</b>	<b>2 365 362</b>	<b>42%</b>

### 15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 3 277 KUSD contre 3 283 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 653 298	1 465 518	187 779	13%
Commissions sur opérations de crédit	938 545	1 180 104	-241 559	-20%
Commissions sur engagements par signature	285 860	216 221	69 640	32%
Autres commissions	398 889	420 862	-21 973	-5%
<b>Total</b>	<b>3 276 592</b>	<b>3 282 705</b>	<b>-6 113</b>	<b>0%</b>

## **16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES**

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 4 627 KUSD contre 3 909 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Gains de change	3 781 837	3 232 387	549 449	17%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	816 724	532 069	284 655	53%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	69 643	252 784	-183 141	-72%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-41 481	-108 391	66 911	-62%
<b>Total</b>	<b>4 626 723</b>	<b>3 908 848</b>	<b>717 874</b>	<b>18%</b>

## **17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 7 447 KUSD contre 6 439 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Dividendes AGB	4 423 530	3 457 655	965 876	28%
Intérêts et revenus assimilés	3 022 981	2 981 292	41 688	1%
<b>Total</b>	<b>7 446 511</b>	<b>6 438 947</b>	<b>1 007 564</b>	<b>16%</b>

## **18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES**

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 1 544 KUSD contre 1 289 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	190 104	166 230	23 874	14%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 354 384	1 122 470	231 914	21%
<b>Total</b>	<b>1 544 488</b>	<b>1 288 700</b>	<b>255 788</b>	<b>20%</b>

## **19 FRAIS DE PERSONNEL**

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 3 863 KUSD contre 4 053 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Rémunération du personnel	2 785 204	2 938 378	-153 174	-5%
Charges sociales	592 589	630 283	-37 694	-6%
Indemnités de départ à la retraite	480 000	480 000	0	0%
Autre charges de personnel	4 894	4 814	80	2%
<b>Total</b>	<b>3 862 687</b>	<b>4 053 475</b>	<b>-190 788</b>	<b>-5%</b>

## **20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 3 147 KUSD contre 3 267 KUSD au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	9 796 545	6 277 087	3 519 458	100%
Devises vendus non encore livrés	9 780 763	6 260 095	3 520 668	56%
<b>Total</b>	<b>19 577 308</b>	<b>12 537 182</b>	<b>7 040 126</b>	<b>56%</b>
Description	2018	2017	Variation	%
Coûts liés aux locaux	278 474	292 927	-14 453	-5%
Charges informatique	268 771	228 407	40 364	18%
Communication	283 436	316 286	-32 850	-10%
Frais de publicités	75 479	92 979	-17 500	-19%
Frais du conseil et assemblées	379 538	343 667	35 871	10%
Impôts et taxes	25 705	22 028	3 676	17%
Autres frais administratifs	1 835 484	1 970 446	-134 962	-7%
<b>Total</b>	<b>3 146 887</b>	<b>3 266 740</b>	<b>-119 854</b>	<b>-4%</b>

## 21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2018, 170 468 KUSD détaillés comme suit :

Description	2018	2017	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	160 060 137	28 673 293	131 386 844	458%
Avoirs auprès des établissements bancaires	10 643 785	22 982 721	-12 338 937	-54%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-236 021	-381 106	145 085	-38%
<b>Total</b>	<b>170 467 901</b>	<b>51 274 908</b>	<b>119 192 993</b>	<b>232%</b>

## 22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
<b>Actifs</b>					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	95 069	4 117	-	36 668 978	36 768 164
Portefeuille titres commercial	-	-	-	1 313 495	1 313 495
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 058 937	52 214 088
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	372 737	372 737
Créances sur la clientèle	-	-	309 569	1 035 380	1 344 949
<b>Total</b>	<b>95 069</b>	<b>49 159 268</b>	<b>309 569</b>	<b>42 449 527</b>	<b>92 013 433</b>
<b>Passifs</b>					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 189 966	-	-	20 203 068	63 393 034
Dépôts de la clientèle	-	-	-	121 642	121 642
Autres passifs	22 618	-	-	7 943	30 561
<b>Total</b>	<b>43 212 584</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 332 653</b>	<b>63 545 237</b>
<b>Hors Bilan</b>					
Crédits documentaires	-	292 864	-	-	292 864
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>292 864</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>292 864</b>

## 23. OPERATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises de la Banque s'élevaient au 31 décembre 2018 à 19 577 KUSD détaillés comme suit :

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	4 641	-	10 179	1 440 560	1 455 379
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	152 520	152 520
Revenus du portefeuille d'investissement	-	4 423 530	-	136 500	4 560 030
Intérêts encourus et charges assimilées	-443 504	-	-	-150 960	-594 464
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-600 000	-600 000
Impôts sur les bénéfices	-	-663 530	-	0	-663 530
<b>Total</b>	<b>-438 863</b>	<b>3 760 000</b>	<b>10 179</b>	<b>978 620</b>	<b>4 309 935</b>

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,**

### 1. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en

réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 12 février 2019

**Dhia BOUZAYEN**

**Walid MOUSSA**

**F.M.B.Z. KPMG  
TUNISIE**

**S.C.M.G**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Conventions et opérations conclues en 2018 :**

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2018 concernant les articles cités ci-dessus.

#### **B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 :**

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire contre le paiement par Tunis International Bank (TIB) d'une enveloppe annuelle d'un montant de 225 mille dollars américains.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2018 le montant de 600 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

**C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :**

**C-1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

**C-2-** Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

	<b>Charge de l'exercice 2018 (En milliers USD)</b>	<b>Passif au 31 décembre 2018 (En milliers USD)</b>
<b>Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)</b>	660*	273
<b>Prestations pour départ à la retraite</b>	34	1 589
<b>Total</b>	<b>694</b>	<b>1 862</b>

(\*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 12 février 2019

**Dhia BOUZAYEN**

**Walid MOUSSA**

**F.M.B.Z. KPMG  
TUNISIE**

**S.C.M.G**